



Benoît Dorsaz
Viticulteur

ch du Midi 37
1926 Fully

tél. +41 27 746 11 25
info@benoit-dorsaz.ch
www.benoit-dorsaz.ch

Grain de Folie 2020

Aspects viticoles

Cépage : Arvine



Terroir : Commune de Fully. Domaine Les Perches = loess (farine de roche issue de l'érosion) sur gneiss et quelques moraines. Au pied de ces vignes, on trouve un bloc de gneiss de 10 m. de hauteur, témoin du massif cristallin des Aiguilles Rouges

Vinification et élevage :

Grain noble vendangé le 10 décembre 2020. Vendange fortement atteinte par la pourriture noble. Très grande richesse en sucres. Lente fermentation en barrique pendant plusieurs semaines. Elevage en barrique pendant 30 mois.

Bouteilles de 37.5 cl

Commentaires :

Ce vin est issu de ceps de 30 à 90 ans, sur le terroir cristallin des Perches. Amplitude et fraîcheur, ce grain de Folie s'allonge sur une note légère : magie de l'arvine dans les années de type « Botrytis ».

2020 Image d'une très grande année à grains noble. Nez exubérant, sur les confits, l'ananas, la mangue. Bouche extraordinaire, ananas, coing, mangue...tout en équilibre, soutenue par la fraîcheur naturelle de la petite arvine malgré la très grande sucrosité naturelle de ce vin surmaturé, membre de la Charte Grain Noble ConfidenCiel.

La Charte Grain Noble ConfidenCiel

La charte Grain Noble ConfidenCiel regroupe une vingtaine de producteurs en Valais qui produisent des vins surmaturés selon certains critères exigeants et bien précis :

Âge minimal des vignes, choix des cépages, taux minimal en sucre, élevage dans le bois et surtout, les vins doivent être surmaturés sur souche, ce qui implique une prise de risque chaque année.

Le label est décerné chaque année après une dégustation à l'aveugle.